

PREPARATION DU CONSEIL BUDGET, LE 6 SEPTEMBRE 1984
=====

EXTRAITS DE LA LETTRE RECTIFICATIVE
A L'AVANT-PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF ET SUPPLEMENTAIRE N° 1 (1)
POUR 1984

EXPOSE DES MOTIFS

Dans son avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire no. 1 pour l'exercice 1984 (2) présenté le 6 juillet 1984 à l'autorité budgétaire, la Commission a annoncé la transmission d'une lettre rectificative au début du mois d'août précisant le solde TVA définitif de l'exercice 1983 ainsi que les ajustements aux soldes TVA des exercices précédents.

Le solde TVA définitif de l'exercice 1983 s'élève à - 198,5 MioECU et les ajustements des années antérieures s'élèvent à - 8,8 MioECU.

Les estimations de l'avant-projet de budget se chiffrant à - 198,0 MioECU et à - 10,0 MioECU, la présente lettre rectificative diminue les avances sur ressources propres de la différence, à savoir 0,7 MioECU. Le nouveau montant d'avances inscrit s'élève donc à 2.070,8 MioECU.

Les commentaires des articles concernant les avances sur ressources propres ont été aménagés à la suite de la transmission au Conseil de la proposition modifiée de règlement en question (3).

(1) Transmis à l'Autorité budgétaire le 6 juillet 1984
COM(84)480

(2) COM (84)382 ET P-52

(3) COM (84)399 du 9.7.84

Les recettes des Communautés sont évaluées aux montants suivants :

Titre	INTITULE	Avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire n° 1/86	Lettre rectificative	Nouveau total
1	Ressources propres	24.390.410.000	-	24.390.410.000
2	Contributions financières	224.156.962	-	224.156.962
3	Excédents disponibles			
	- Solde de l'exercice précédent	307.104.849	-	307.104.849
	- Excédent disponible de l'exercice en cours	350.000.000	-	350.000.000
	- Ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée et des contributions financières correspondantes	208.000.000	701.393	- 207.298.607
4	Taxes diverses, prélèvements et redevances communautaires	139.294.600	-	139.294.600
5	Recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions	44.539.200	-	44.539.200
6	Contributions aux programmes communautaires, remboursements de dépenses et recettes de services fournis à titre onéreux	38.514.000	-	38.514.000
7	Intérêts de retard et amendes	p.m.	-	p.m.
8	Emprunts et prêts	2.073.366.611	- 701.393	2.072.665.218
9	Recettes diverses	1.453.500	-	1.453.500
	TOTAL GENERAL	27.360.839.722	-	27.360.839.722

FINANCEMENT DU BUDGET

Crédits à couvrir, pendant l'exercice 1984, au titre de l'article 4 de la décision, du 21 avril 1970, relative au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés et à l'article 10 du traité, du 22 avril 1970, portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes

Dépenses	Montants
A. Section III « Commission » (partie B)	
1. Garantie des marchés agricoles (chapitres 1 0 à 2 9)	18 483 000 000
2. Structures agricoles (chapitres 3 0 à 3 3 et 3 8)	675 130 000
3. Pêche (chapitres 4 0 à 4 6)	112 358 000
4. Politique régionale (chapitres 5 0 à 5 5)	1 454 800 000
5. Politique sociale (chapitres 6 0 à 6 9)	1 644 392 000
6. Recherche, énergie, industrie, transports (chapitres 7 0 à 7 3, 7 5, 7 7 et 7 8)	1 740 053 000
7. Coopération au développement et pays tiers (chapitres 9 0 à 9 9)	943 148 000
8. Remboursements et réserves (chapitres 7 9, 8 0 à 8 6 et 10 1)	1 051 172 392
Sous-total de la partie B de la section III	26 104 053 392
B. Section III « Commission » (partie A)	
Sous-total de la Commission	831 224 055
C. Sections I, II, IV et V (autres institutions)	
Total des dépenses	26 935 277 447
	425 562 275
Total des dépenses	27 360 839 722
Recettes	
Recettes diverses (titres 4, 5, 6, 7, 8 et 9)	2 296 466 518
Excédents disponibles	657 104 849
Total des recettes	2 953 571 367
Crédits à couvrir conformément à la décision du 21 avril 1970	24 407 268 355

FINANCEMENT DU BUDGET

Exercice 1984

Montant des dépenses à couvrir conformément à la décision du 21 avril 1970	24.407.268.355
Montant des droits de douane, des prélèvements agricoles et des cotisations « sucre » et « isoglucose » (voir tableau 3)	10.013.410.000
Montant des ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée et des contributions financières relatif aux exercices antérieurs résultant de la différence entre les bases prévisionnelles et les bases réelles de la taxe sur la valeur ajoutée (voir tableau 3)	+ 207.298.607
Reste à financer	<u>14.601.156.962</u>

TABLEAU 1

Contributions financières basées sur le produit national brut (PNB)

Etat membre n'appliquant pas l'assiette uniforme « TVA » à partir du 1 ^{er} janvier 1984	Claf PNB	Contributions financières à verser
Grèce	1,5352	224.156.962

Reste à financer par les ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée :

$$14.601.156.962 \text{ Écus} - 224.156.962 \text{ Écus} = 14.377.000.000 \text{ Écus}$$

TABLEAU 2

Versements au titre des ressources propres provenant de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Etat membre	1 % de l'assiette « TVA »	Taux de ressources propres « TVA »	Ressources propres « TVA » à verser
Belgique	504.000.000	1,0000	504.000.000
Danemark	291.000.000		291.000.000
Allemagne	4.200.000.000		4.200.000.000
France	3.327.000.000		3.327.000.000
Irlande	126.000.000		126.000.000
Italie	2.238.000.000		2.238.000.000
Luxembourg	36.000.000		36.000.000
Pays-Bas	728.000.000		728.000.000
Royaume-Uni	2.927.000.000		2.927.000.000
Total	14.377.000.000		14.377.000.000

TABLEAU 3

Récapitulation du financement des dépenses

Exercice 1984

En Ecus

Etats membres	Cotisations "sucre" et "isoglucose"	Prélèvements agricoles	Droits de douane du tarif douanier commun	Contributions financières		Ressources propres TVA		TOTAL
				exercices antérieurs	exercice courant	exercice antérieur	exercice courant	
Belgique	70.580.000	235.000.000	455.000.000			31.024.645	504.000.000	1.233.555.355
Danemark	33.000.000	5.500.000	183.000.000			1.154.174	291.000.000	511.345.826
Allemagne	278.500.000	251.000.000	2.210.000.000			30.287.893	4.200.000.000	6.969.787.893
Grèce	13.750.000	40.000.000	117.000.000	- 2.170.026	224.156.962	-	-	392.736.936
France	325.000.000	85.000.000	1.100.000.000			-128.793.004	3.327.000.000	4.708.206.996
Irlande	14.100.000	6.500.000	119.000.000			9.868.429	126.000.000	275.468.429
Italie	75.300.000	320.000.000	740.000.000			- 10.621.303	2.238.000.000	3.362.678.697
Luxembourg	-	140.000	5.000.000			9.262.921	36.000.000	50.402.921
Pays-Bas	76.040.000	155.000.000	680.000.000			10.087.376	728.000.000	1.649.127.376
Royaume-Uni	90.000.000	350.000.000	1.980.000.000			- 93.042.074	2.927.000.000	5.253.957.926
TOTAL	976.270.000	1.448.140.000	7.589.000.000	- 2.170.026	224.156.962	-205.128.581	14.377.000.000	24.407.268.355